




Synthèse des informations

	RLS (EPIRB)*	PLB maritime	PLB multi-usages
			
Codage avec le MMSI du navire	OUI (obligatoire)	OUI (obligatoire)	NON (codage avec un S/N)
Enregistrement	ANFR www.anfr.fr	ANFR www.anfr.fr	FMCC https://registre406.cnes.fr
Flotte librement	OUI (sans adjonction de protection)	OUI (sans adjonction de protection)	Selon modèle
Étanche	OUI (sans adjonction de protection)	OUI (sans adjonction de protection)	Selon modèle
Déclenchement	Automatique (eau) et manuel	Uniquement manuel	Uniquement manuel
Autonomie	48 heures (minimum)	24 heures (minimum)	24 heures (minimum)

* RLS obligatoire (avec ou sans GPS) pour une navigation de plaisance hauturière (à partir de 60 milles d'un abri).

Les balises AIS et dispositifs de repérage d'homme à la mer MOB ne doivent pas être confondus avec les équipements ci-dessus (portée limitée et aucun enregistrement possible).

En savoir plus

- www.cospas-sarsat.int
- www.anfr.fr
- Voir la fiche Moyens individuels de sécurité et de repérage en mer ainsi que toutes les fiches Plaisance sur le site : www.ecologie-solidaire.gouv.fr/politiques-publiques/plaisance-et-loisirs-nautiques



Les deux types de balises utilisables en mer

La balise du navire (obligatoire dans certains cas)



RADIO-BALISE DE LOCALISATION DES SINISTRES - RLS (Emergency Position Indicating Radio Beacon - EPIRB)

- Balise robuste dédiée à une utilisation uniquement maritime.
- Meilleure résistance aux agents extérieurs (chocs, milieu marin...).
- Existe en coffret avec largueur et déclenchement automatique.
- Marquage MED ☺, toutes les RLS doivent le posséder.
- Balise codée avec le MMSI du navire sur lequel le matériel est embarqué.

Il est recommandé d'utiliser une RLS couplée avec un GPS.

Obligatoire pour une navigation de plaisance hauturière (à partir de 60 milles d'un abri) avec ou sans GPS, elle réduit de façon considérable le délai nécessaire pour localiser la balise, en transmettant une position précise qui sera relayée en quelques minutes aux centres en charge de la coordination de la recherche et du sauvetage.

La balise personnelle (optionnelle)



BALISE DE LOCALISATION PERSONNELLE - PLB (Personal Locator Beacon)

- Balise de petite taille prévue pour être portée sur soi.
- Déploiement manuel vertical de l'antenne au-dessus de l'eau.
- Les PLB de type terrestre ne peuvent pas être codés avec un MMSI.



Il est recommandé d'utiliser une balise maritime PLB couplée à un GPS qui flotte librement et sans accessoire.

À savoir

Une balise de détresse PLB codée avec un MMSI ne peut être utilisée que dans un cadre maritime. Un MMSI n'est attribué que si la balise :

- flotte librement sans accessoire (ex. : sans housse) ;
- est couplée avec un GPS ;
- est rattachée à un navire immatriculé auprès des affaires maritimes ;
- possède le marquage CE, a une approbation Cospas-Sarsat et répond aux normes applicables.

Le bon usage de votre balise de détresse Cospas-Sarsat

Un préalable indispensable : le « maritime mobile Service Identity » (MMSI)

Le MMSI est une série de neuf chiffres constituant une identité numérique unique facilitant la reconnaissance d'un navire et de son pavillon. Cet identifiant est codé sur plusieurs équipements radiomaritimes dont les plus connus sont les VHF ASN (Appel Sélectif numérique) et les balises Cospas-Sarsat.

Le code MMSI transmis lors des communications de détresse assure une identification rapide d'un navire et de son propriétaire par les centres de secours qui disposent d'un accès à la base de données de l'Agence nationale des fréquences (ANFR). Les informations régulièrement mises à jour concernent le navire, le matériel radio, les contacts de sécurité à appeler en cas d'urgence, ces données permettent de déterminer les moyens à engager lors de toute alerte.

Il est recommandé de s'équiper d'une balise de détresse 406 MHz étanche codée avec un MMSI qui puisse flotter sans adjonction d'accessoire et équipée d'un GPS.

Enregistrer la balise et tenir à jour les informations enregistrées

Sans enregistrement, une balise n'est d'aucune utilité. Elle émet un signal sans que son dernier puisse être corrélé avec les informations indispensables de la personne ou du navire supposés être en situation de détresse. La perte de temps lors de la phase dite d'incertitude où l'on s'assure qu'il ne s'agit pas d'une fausse alerte doit être au maximum réduite.

Les informations régulièrement transmises dans les bases de données sont essentielles pour les opérations de recherche et de sauvetage. Un enregistrement correct de la balise peut faire la différence entre le succès et l'échec d'une mission de recherche et de sauvetage.

Organismes compétents pour enregistrer et tenir à jour les informations de sa balise

- **Balise codée par un MMSI :**
Agence nationale des fréquences (ANFR)



Contact : www.anfr.fr rubrique Nous contacter
Enregistrement en ligne sur : <https://maritime.anfr.fr> (nécessité de posséder une licence à jour pour saisir les codes d'accès).

- **Balise non codée par MMSI :**

Centre de contrôle français de la mission Cospas-Sarsat (FMCC)



Contact : fmcc@cnes.fr
Enregistrement en ligne sur : <https://registre406.cnes.fr>

Le programme Cospas-Sarsat au sein du SMDSM

Le SMDSM, institué par l'Organisation maritime internationale (OMI) et déclaré opérationnel en 1999, est un système international visant, en cas de détresse, à ce qu'un navire puisse en tout temps et en tout lieu disposer de moyens de communication (radio, satellite) pour entrer en contact avec les autorités à terre chargées des opérations de recherche et de sauvetage (SAR : Search and rescue).

Le programme international Cospas-Sarsat, reconnu par l'OMI dans le cadre du SMDSM, fournit des alertes de détresse et des données de localisation précises et fiables afin que les centres responsables du SAR puissent venir en aide aux personnes en détresse.

Identification du navire en détresse avec une balise Cospas-Sarsat codée avec un MMSI

